Image not found or type unknown

Nombre d'apprentis dans les salons de coiffure

Actualité législative publié le **20/09/2021**, vu **984 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Jusqu'à présent, les entreprises du secteur de la coiffure pouvaient déroger au nombre maximal d'apprentis par maître d'apprentissage. Ce n'est désormais plus le cas.

En principe, le nombre maximal d'apprentis pouvant être accueillis simultanément dans une entreprise (ou un établissement) est fixé à 2 par maître d'apprentissage auquel s'ajoute, le cas échéant, un apprenti redoublant.

Il peut toutefois être dérogé à ce quota :

- par dérogations individuelles accordées par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (pour une durée de 5 ans renouvelable) ;
- par la fixation, par arrêté ministériel, de plafonds différents selon les branches professionnelles.

Jusqu'à présent, le secteur de la coiffure (dames ou mixte) bénéficiait de ce type de dérogation. Ainsi :

- le nombre maximum d'apprentis préparant un CAP ou un BEP variait de 1 à 6 en fonction du nombre de coiffeurs qualifiés, gérant compris, employés dans le salon ;
- le nombre maximum d'apprentis préparant un baccalauréat pouvait varier de 1 à 3 en fonction du nombre de coiffeurs qualifiés, gérant compris, employés dans le salon.

Dorénavant, ces dérogations propres au secteur de la coiffure ne s'appliquent plus pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 27 août 2021.

Source : weblex.fr

Voir la fiche : Comment ouvrir un salon de coiffure ?

Voir le guide : Se lancer dans la coiffure

Articles sur le même sujet :

- Se lancer dans la coiffure
- Réussir la création d'une SARL
- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Comment devenir coiffeur à domicile ?
- Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan
- Quels sont les avantages d'une entreprise individuelle ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Créer une SARL ou une EURL en 5 étapes
- Peut-on ouvrir un salon de coiffure à son propre domicile ?
- Peut-on ouvrir un salon de coiffure sans diplôme ?
- Ouverture d'un ERP : la visite de la commission de sécurité
- Comment choisir le local commercial de son entreprise ?
- Location-gérance : les avantages et les inconvénients
- Déspécialisation : peut-on changer l'activité ou la destination d'un bail commercial ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés